



## Transfert siege social d'une societe

Par **TOLONG**, le **01/08/2024** à **14:56**

Bonjour

J'ai tenté de faire le transfert de siège social de notre entreprise mais je me heurte à un problème que je ne sais apparament pas y répondre vis à vis du greffe en remplissant le Cerfa M2.

J'ai fait l'AG, publié le transfert mais voila ca bloc au greffe

Je cherche a avoir une confirmation de savoir ce que je dois faire dans le cadre 12 du Cerfa M2

1) Dans la case 12\_Ligne Ancien établissement faut-il cocher siege ou siege-principal ou Ets principal ou Secondaire ou 1er établissement Et faut-il mettre l'adresse de l'ancien siège social ?

-2 ) Dans la Case 12\_ Ligne Pour le transfert comme la société maintient son activité il faut cocher Siège ou Principal ou Secondaire ? Secondaire non j'en suis sur.

Merci de vptre aide

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **01/08/2024** à **18:48**

Bienvenue

Sans garantie, personnellement j'en déduis en regardant le document,

1 \_que si votre ancien siège était également l'établissement principal, vous cochez "siège-établissement principal" et indiquez l'adresse de l'ancien siège.

2 \_Si votre nouveau siège sera également l'établissement principal, vous cochez "siège-établissement principal" dans la ligne "Pour le transfert".